

NÉGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES 2026

LE SALAIRE AU CŒUR, LA GRILLE UNIQUE EN LIGNE DE MIRE

Le 13 janvier, les négociations annuelles obligatoires s'ouvrent. L'UNSA pose ses revendications sur la table.

AUGMENTATION GÉNÉRALE REVENDIQUER SANS MENTIR, RÉSISTER SANS CÉDER

L'UNSA revendique une augmentation générale des salaires au niveau de l'inflation prévue pour 2026 par la banque de France. C'est une exigence de principe pour garantir le pouvoir de vivre des cheminotes et des cheminots. Nous savons déjà ce que la Direction va nous opposer. Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) comme alibi ! Le « coût moyen agent » comme ligne rouge. L'individualisation des augmentations comme horizon indépassable compte tenu du marché concurrentiel. Ajoutons à cela les 6000 recrutements pour les métiers en tension et vous aurez ainsi l'argumentaire complet. Cette stratégie patronale n'a rien de nouveau : diviser le corps social, segmenter les revendications, atomiser la solidarité. Et in fine, rendre l'action syndicale inopérante.

Nous l'avons compris. Nous ne sommes pas naïfs. Mais comprendre n'est pas se soumettre. **Les résultats du Groupe sont bons.** La valeur ajoutée progresse. Et ce ne sont pas les cheminots qui ont décidé l'ouverture à la concurrence, ni inventé le fonds de concours, ni organisé le sous-investissement chronique du réseau. Les mauvaises réformes et le manque de prospective ont des auteurs. Les pots cassés ne doivent pas toujours être ramassés par les travailleuses et les travailleurs du rail

Alors oui, l'**UNSA continuera à porter les augmentations générales à la table des négociations**. Parce que le SALAIRE reste le socle de notre modèle social — retraite, maladie, droits collectifs. Abandonner ce terrain, c'est accepter que la rémunération devienne une variable d'ajustement individuelle, négociée au cas par cas, catégorie par catégorie. C'est précisément ce que veut la direction. C'est précisément ce que nous refusons.

...



STATUTAIRE, CONTRACTUEL...

TOUS CHEMINOTS !

Ces NAO 2026 ne seront pas une négociation comme les autres. Elles doivent marquer le point de départ d'une convergence : celle de la convergence des salaires bruts d'ici 2029 à 2030. L'UNSA porte des revendications pour tous, parce que nos métiers ne font pas la différence de statut.

...

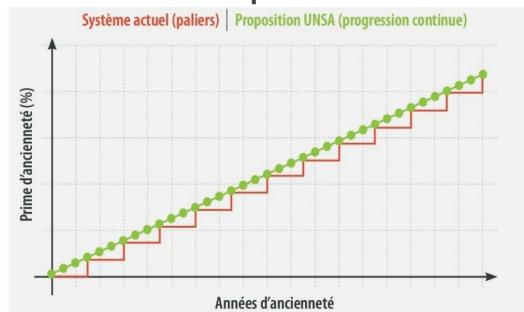
LA LINÉARISATION UNE AUTRE VRAIE PROGRESSION DE SALAIRE CHAQUE ANNÉE

Notre proposition s'applique à tous, statutaires comme contractuels. Fini les paliers qui bloquent la progression pendant 2, 3 ou 4 ans. Place à une formule linéaire où chaque année travaillée comptera.

Notre proposition : **transformer la progression par paliers en progression annuelle**, en conservant les plafonds actuels. Ainsi, aucun agent n'est lésé et chacun bénéficie d'une valorisation immédiate de son ancienneté.

Ce n'est pas une augmentation de salaire classique. C'est mieux : une revalorisation structurelle qui s'inscrit dans la durée.

Statutaire ou contractuel, roulant ou sédentaire, **tout le monde augmente son SALAIRE chaque année !**



CRÉATION D'UN INTÉRÉSSEMENT AU NIVEAU GROUPE

Le Président Castex l'affirme : l'unité du groupe public ferroviaire est une force. Cette unité, il faut la traduire en actes et en euros. L'UNSA propose un socle commun des intérêssements par SA, la création d'un **intéressement commun à toutes les sociétés du Groupe**, indexé sur la croissance de la valeur ajoutée consolidée. Le principe est simple : quand la richesse créée par le Groupe augmente, chaque cheminot, qu'il ou elle soit à Voyageurs, à Réseau, à Gares & Connexions, à la holding ou à Rail Logistics Europe — en perçoit sa part.

Notre proposition : 5 paliers de déclenchement

Croissance de la Valeur Ajoutée Groupe	Montant Par salarié
≥ 2%	400 €
≥ 4%	800 €
≥ 6%	1 200 €
≥ 8%	1 600 €
≥ 10%	2 000 €

Ce mécanisme présente trois avantages majeurs :

#1 - Progressif : plus le Groupe performe collectivement, plus le retour vers les salariés est important.

#2 - Universel : chaque cheminot touche la même somme, quelle que soit sa SA d'appartenance.

#3 - Pérenne : contrairement à la PPV, cet intérêssement s'inscrit dans un accord négocié et reconductible.

EN 2024, LA VALEUR AJOUTÉE DU GROUPE A PROGRESSÉ DE 10,4%. SI NOTRE DISPOSITIF AVAIT EXISTÉ, CHAQUE CHEMINOT AURAIT TOUCHÉ 2 000 €, QUEL QUE SOIT SON STATUT OU SA SOCIÉTÉ.

NOS AUTRES REVENDICATIONS POUR LES SALAIRES DES CHEMINOTS

Reconduire le FMD et le porter à 540 €/an + prise en charge de l'abonnement transport à 75%.

Revalorisation des Indemnités d'astreinte taux A et B de +25% jusqu'à la classe 9. La disponibilité permanente à un prix pour compenser la contrainte sur la vie personnelle et familiale.

Création d'une Prime d'Excellence Pédagogique (PEP) de 80€ / mois pour classes 3-4 qui s'investissent dans la formation non permanente. Reconnaître le travail de transmission. Former ses collègues, c'est un métier dans le métier.

Sécurisation intégrale de la VMTP (à 100 %) pour tous les codes prime (00, 09, 24, 25), sur le modèle du régime déjà appliqué au code prime 01. Cette mesure garantit enfin la pleine sécurisation de la prime de travail pour l'ensemble des métiers des cheminots.

Revalorisation des Indemnités de nuit de +20%. Le travail de nuit use. Il doit être reconnu à sa juste valeur.

Revalorisation des Allocations déplacement de +8%

Avec +5% supplémentaire pour les zones à fort coût de la vie.

Prise en compte intégrale du temps de Congé parental dans l'ancienneté. Parce que devenir parent ne doit pas pénaliser la carrière. Prise en compte à 100%.

Étendre l'indemnité horaire des dimanches fêtes aux samedis travaillés (Art 62 du GRH00131 et Art 6 du GRH00372). Un week-end, c'est un week-end. Samedi ou dimanche, même contrainte.

2029-2030 CAP SUR LA NOUVELLE GRILLE

Ces NAO 2026 ne sont pas une fin en soi. Elles posent les jalons d'un projet plus vaste : rapprocher les conditions salariales de tous les cheminot·es pour aboutir, d'ici 2029-2030, à une grille unique.

Une grille unique pour les statutaires et les contractuels. Un salaire minimum de 2 000 € brut pour un agent débutant. Une grille qui rendra structurellement impossibles les discriminations salariales.

L'UNSA ne se contente pas de revendiquer. **L'UNSA configure l'avenir social des travailleuses et des travailleurs du rail.**

PROCHAINE ÉTAPE : LE 13 JANVIER 2026

Le 13 janvier 2026, nous porterons toutes ces revendications face à la direction.

Ensemble, donnons plus de force à nos revendications et construisons notre avenir.

REJOIGNEZ-NOUS !
Rejoignez l'unsafe-ferroviaire



COMPLÉMENT DE LECTURE PPV

